La convention tiers payant a été reconduite

Abderrahim DERRAJI - 2016-03-16 21:31:28 - Vu sur pharmacie.ma

> La convention reliant les pharmaciens aux caisses d'assurances maladies a été reconduite le mardi 15 mars 2016 en présence du ministre de la santé El Houssaine LOUARDI.? Cette nouvelle Convention Nationale, remplace la convention signée en 2012. Cette démarche permet aux assurés AMO de bénéficier de la dispense de l'avance des frais sur 86 médicaments remboursables au titre de l'AMO lors de l'achat des médicaments. Cette nouvelle convention s'applique à l'ensemble des pharmacies d'officine, sauf déclaration expresse à l'ANAM ou aux Organismes Gestionnaires ou au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de ne pas y adhérer. Dossier complet sur la convention : lien